

Image not found or type unknown



Inscription au Casier Judiciaire.

Par **jo37**, le **06/06/2017** à **00:45**

Bonjour,

J'ai reçu une amende de 5e classe par ordonnance pénale. Je désire savoir déjà si cela entraîne l'inscription au casier judiciaire. Il s'agit du casier B1 je pense ,et quand sera-t'elle effacée ? au bout de 3 ans ? car rien de cela est précisé sur le relevé.

Merci bien.